

Communiqué de presse

La Macif Ile de France adapte ses services et prestations aux personnes déficientes visuelles en partenariat avec HandiCaPZéro

En mars 2005, HandiCaPZéro prenait la parole pour attirer l'attention sur l'inertie des compagnies d'assurance face aux difficultés rencontrées par les assurés déficients visuels : impossibilité de prendre connaissance sans l'aide d'une tierce personne, d'informations aussi essentielles et obligatoires que les contrats d'assurances. Proposer des solutions dans ce secteur restait une des priorités de l'association.

La Macif, mutuelle d'assurance, 1^{er} assureur de la famille en France avait déjà mis en place, en novembre 2003, une adaptation de ses services et prestations en faveur des sourds et des malentendants. Dans la continuité, une étude a été lancée par la mutuelle en novembre 2004, dans l'objectif de prendre en compte les demandes des aveugles et des malvoyants.

Le partenariat avec la Macif marque une nouvelle étape dans la volonté, pour l'association et la mutuelle, de considérer les personnes aveugles et malvoyantes comme des consommateurs et citoyens à part entière.

Depuis 3 avril, le nouveau dispositif mis en place avec la Macif Ile de France (départements 75, 78, 92, 93 et 94) propose aux assurés et futurs assurés aveugles ou malvoyants de :

S'informer et communiquer en disposant de moyens adaptés

- L'ensemble des informations de la Macif ⁽¹⁾ est disponible gratuitement en braille, en caractères agrandis et sur cd audio.
- Tous les courriers de gestion comme les avis d'échéance ou les attestations sont transcrits en braille ou en caractères agrandis
- De même, toute correspondance avec la Mutuelle adressée en braille recevra une réponse en braille

Bénéficiaire de prestations tenant compte des besoins spécifiques

La MACIF propose également, sur l'ensemble du territoire français, un nouveau contrat d'assurance santé, accident des chiens guides d'aveugles. L'un des points forts de cette prestation réside dans le service d'assistance 24 h/24 et 7 jours sur 7 du chien guide ou de son maître en cas d'incapacité à se déplacer (prise en charge du chien guide et transfert dans une pension animalière, prise en charge des frais de séjour de l'animal, prise en charge du maître en cas de défaillance de l'animal lors d'un trajet).

Comment accéder à ce nouveau service ?

- Un formulaire Internet accessible est mis à disposition des personnes concernées à cette adresse : <http://nonvoyant.macif.fr>
- Un numéro de téléphone pour le traitement de toutes les demandes : Macitel au 01 55 56 57 58 ⁽²⁾
- Le numéro vert d'HandiCaPZéro au 0 800 39 39 51 ⁽³⁾ pour toute information sur ces nouveaux services
- Les informations et l'ensemble des documents sont consultables sur le portail handicapzero.org

- (1) *livret d'accueil, contrats d'assurance habitation, multigaranties, prévoyance familiale, santé accidents des chiens guides*
- (2) *coût d'une communication locale*
- (3) *appel gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine*

A propos d'HandiCaPZéro

L'association, créée en 1987, a pour objectif de faciliter la vie quotidienne des personnes déficientes visuelles. HandiCaPZéro met en place, en partenariat avec des entreprises et des collectivités, des outils adaptés aux besoins de ces personnes. Ces outils se traduisent par l'édition de documents en braille et/ou en caractères agrandis et par une accessibilité à l'Internet via le portail www.handicapzero.org

De nombreux services, sans surcoût pour les personnes déficientes visuelles, sont utilisés quotidiennement et permettent un accès autonome à l'information générale, la santé, l'emploi, la consommation, le sport, les loisirs...

**Pour toute information complémentaire,
veuillez contacter le service de presse HandiCaPZéro
Stéphanie Cuppini au 06 13 06 67 78 ou 01 53 40 95 52**